

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT DENIS COMBARNAZAT DU 12/05/2023

L'an 2023, le 12 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Saint Denis Combarnazat dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Saint Denis Combarnazat en session ordinaire, sous la présidence de M. Guillaume LAURENT.

**Date de convocation** : 05.05.2023

**Présents** : LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, BONNET Jean-Pierre, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume. BASMAISON Romain et LAVOINE Teddy arrivées à 21h30.

**Absents excusés** : PERROUX Alain (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle),

**Absents** : MERTINS Rémy, LANDAIS François,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Cette fonction est attribuée à BONNET Jean-Pierre.

## Ordre du jour

Approbation du Conseil du 31.03.2023

1. Groupama : acceptation des remboursements des sinistres ..... 1
2. Deliberation 2023-16 : ajout du taux de taxe d'habitation sur les residences secondaire ..... 2
3. Association sportive du college saint joseph de maringues : demande de subvention ..... 2
4. Foire de randan : participation a la remise des prix ..... 3
5. Terroire energie : optimisation des sysmtemes de gestion de l'eclairage public ..... 3
6. Terroire energie : mise en conformite des commandes suite a l'optimisation des sysmmtemes de gestion . 4
7. Controle de legalite : dematerialisation des actes budgetaires ..... 4
8. Ecole de maringues : frais de scolarite ..... 5
9. Questions diverses ..... 5

## Compte-rendu des débats

**Lecture du compte-rendu du Conseil du 31.03.2023 pour approbation** : Approuvé

### **1. GROUPAMA : Acceptation des remboursements des sinistres**

**Domaine : Finances locales - Divers**

Monsieur le Maire explique que l'assurance Groupama souhaite une délibération pour valider le remboursements des sinistres.

Celle-ci va permettre l'acceptation des remboursements des sinistres de la commune (bris de verre de l'abris bus par exemple).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à accepter les remboursements des sinistres fait par l'assurance.

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, BONNET Jean-Pierre, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume, PERROUX Alain (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle)		

## **2. Délibération 2023-16 : Ajout du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaire**

### **Domaine : Finances locales - Décisions budgétaires**

Monsieur le Maire explique qu'il faut ajouter le taux de la taxe d'habitation sur la délibération 2023-16.

Le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires avait été oublié lors du dernier conseil.

Le taux d'imposition taxe d'habitation (résidence secondaire) était de 9.99 % pour l'année 2022. Le taux pour l'année 2023 va changer. Il passe à 19.99 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'augmenter le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, soit 19,99 %.

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, BONNET Jean-Pierre, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume, PERROUX Alain (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle)		

## **3. Association Sportive du collège Saint Joseph de Maringues : Demande de Subvention**

### **Domaine : Domaines de compétences par thèmes - Enseignement**

Monsieur le Maire explique que l'Association Sportive du Collège Saint Joseph de MARINGUES aimerait obtenir une subvention de la part de la collectivité. En effet, l'équipe mixte de tennis de table vient de se qualifier pour les finales du championnat de France à Auch. Le montant de leur projet pour les 6 licenciés et les 2 accompagnateurs pour 3 jours est de 1506 €.

L'Association Sportive du Collège Saint Joseph de MARINGUES, souhaiterait une subvention pour leur permettre d'envisager plus sereinement la poursuite de cette aventure.

La commune n'ayant pas eu d'autre demande de subvention, décide de donner 50 % du montant des maillots aux normes France UNSS soit 120 €.

M. MEUNIER souhaite s'abstenir pour le vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 5 voix pour et 1 abstention, décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à donner une subvention de 120 € pour l'association sportive du collège Saint Joseph de Maringues.

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, BONNET Jean-Pierre, LAMIRAND-BUFFET Amélie, PERROUX Alain (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle)		MEUNIER Guillaume

#### **4. Foire de Randan : Participation à la remise des prix**

**Domaine : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, la foire de Randan se déroulera le samedi 3 juin 2023.

Il a été convié à la remise des prix.

Le conseil souhaite offrir un bon d'achat d'une valeur de 50 € chez : Tiva Côté Jardin – Kiriél à Villeuneuve-les-Cerfs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à offrir un bon d'achat de 50 € chez : Tiva Côté Jardin – Kiriél à Villeuneuve-les-Cerfs.

<b>Votes</b>		
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, BONNET Jean-Pierre, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume, PERROUX Alain (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle)		

21h30 : Arrivée de M. LAVOINE Teddy et M. BASMAISON Romain

#### **5. Territoire Energie : Optimisation des systemes de gestion de l'éclairage public**

**Domaine : Commande Publique - Autres contrats**

Monsieur le Maire, explique que Territoire d'Energie propose un programme visant à accélérer la démarche sur les systèmes de gestion pour optimiser le fonctionnement du patrimoine éclairage public au vu de limiter les coûts induits de fonctionnement pour les collectivités.

Le programme est là pour remplacer les interrupteurs crépusculaires (ils déclenchent l'allumage public lorsque l'éclairage public est trop faible) par des horloges astronomiques qui se déclenchent en fonction des heures de lever et du coucher du soleil.

Ce programme va permettre un gain de temps d'allumage de 5 à 6 % par rapport à un interrupteur crépusculaire et aussi éviter le rejet de 109g de CO2 par kWh.

Le projet est soutenu par France Relance qui apporte son aide à hauteur de 70 % du montant des travaux réalisés. Territoire d'Energie Puy-de-Dôme apporte 20 % du montant des travaux. La commune apportera les 10 % restant, soit un montant estimatif de 660 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le programme visant à accélérer la démarche sur les systèmes de gestion pour optimiser le fonctionnement du patrimoine éclairage public.

<b>Votes</b>		
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, BONNET Jean-Pierre, LAVOINE Teddy, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume, BASMAISON Romain, PERROUX Alain (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle)		

**6. Territoire Energie : Mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion**

**Domaine : Commande Publique - Autres contrats**

Monsieur le Maire explique que, Territoire d'Energie propose la mise en conformité des commandes d'éclairage public.

Ce dossier fait suite au programme d'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public.

Le projet est pris en charge à 60 % par Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme. Les 40 % restant est pris en charge par la commune soit un montant estimatif de 680 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à accepter la mise en conformité des commandes d'éclairage public.

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, BONNET Jean-Pierre, LAVOINE Teddy, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume, BASMAISON Romain, PERROUX Alain (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle		

**7. Contrôle de légalité : Dématérialisation des actes budgétaires**

**Domaine : Finances locales - Divers**

Monsieur le maire explique que nous pouvons déposer les actes budgétaires sous forme dématérialiser grâce à l'application TotEM ou par un autre logiciel financier.

Celui-ci permet la transmission des documents budgétaires qui porte sur l'exercice budgétaire complet.

La dématérialisation des budgets porte à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;
- autorise le maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat d'adhésion aux services pour le module d'archivage en ligne (le cas échéant) ;
- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Clermont-Ferrand représentant l'Etat à cet effet ;
- donne son accord pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et la Préfecture du Puy-de-Dôme

Votes		
Pour	Contre	Abstention
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, BONNET Jean-Pierre, LAVOINE Teddy, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume, BASMAISON Romain, PERROUX Alain (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle		

## **8. Ecole de Maringues : Frais de scolarité**

### ***Domaine : Domaines de compétences par thèmes - Enseignement***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la maire de Maringues concernant les dépenses de fonctionnement sur l'année 2022-2023, pour ses élèves fréquentant le Groupe Scolaire Anatole France

La participation est fixée à 320.40 € pour un élève en primaire et 1 287 € pour un élève en maternelle conformément à leur délibération du 16 mars 2023.

La participation de la commune de Saint Denis Combarnazat à réception du titre de recette est de 3 535.20 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à régler les frais de participation.

<b>Votes</b>		
<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
LAURENT Guillaume, DASSAUD Marie-Noëlle, BONNET Jean-Pierre, LAVOINE Teddy, LAMIRAND-BUFFET Amélie, MEUNIER Guillaume, BASMAISON Romain, PERROUX Alain (Proc. à DASSAUD Marie-Noëlle)		

## **9. Questions diverses**

### **Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales :**

Monsieur le Maire explique qu'il faut renouveler les membres de la commission de contrôle des listes électorales. La commission sera donc composée de :

- M. LAVOINE Teddy en tant que Titulaire
- M. BONNET Jean-Pierre en tant que Suppléant

Pour les membres du conseil municipal

- M. GIBOIN Christian en tant que titulaire
- M. CHABERT Joël en tant que suppléant

Pour la proposition des délégués de l'administration susceptible d'être désigné par le préfet

- M. TIXIER Philippe en tant que titulaire
- M. SOALHAT Bernadette en tant que suppléante

Pour la proposition des délégués du président du tribunal.

### **Ecole de Randan : Frais de participation année 2021-2022**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait demandé une rectification des frais de fonctionnement pour l'année 2021-2022 pour l'école de Randan. (Délibération 2022-23).

La commune de Randan, à demander au SGC de Riom, d'émettre une mise en demeure à notre rencontre pour non recouvrement de la somme de : 4 365 €. A ce jour, sans nouvelle de la mairie de Randan, Monsieur le Maire décide de payer les 4 365 €.

### **Four Salle Polyvalente :**

Monsieur le Maire explique qu'il a fait faire un devis pour le remplacement du four de la salle polyvalente. C'est un four professionnel mixte d'une valeur de 1 000 €. Il demande à faire un devis pour une étude de branchement électrique pour le raccordement du four.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

Le Maire  
Guillaume LAURENT